

L'An Deux Mille Neuf, le SEIZE DECEMBRE à 18H00, le Conseil Municipal de TOURLAVILLE dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M.ROUXEL (Maire)**
PRESENTS – M. ROUXEL (Maire) – MM. GOUREMAN – LEROUX – Mme DUBOST – MM. LEONARD – LEPOITTEVIN – LIOT – Mmes CREN – SEBIRE – LORIMIER – MESNIL (à partir de 18H35) – SOURISSE – DELAUNAY – M. LE MIEUX – Mme RENARD – M. VIGNET – Mmes FATOME – LEFEVRE – GESNOUIN – M. HARANT – Mme LETOURNEUR – M. LELONG – Mme ROGER – M. BOUQUET – Mme BLEDE – MM. LOAS – NOLLEAU – BLAIZOT – Mme BLAIZOT – M. PAIS
ABSENTS EXCUSES – Mme MESNIL (pouvoir à M. LEONARD jusqu'à 18H35) – M. LEPELLETIER (pouvoir à M. LE MIEUX) – M. BURNOUF (pouvoir à André ROUXEL)
ABSENT NON EXCUSE – M. PINEL
M. BOUQUET conformément à l'art. L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

OBJET – Location de matériel – Tarifs - Révision

Il est proposé au Conseil Municipal de réviser au 1^{er} Janvier 2010, le tarif de location pour le prêt de matériel en vue de l'organisation de manifestations diverses, de 2 %.

Dans ces conditions, il est proposé à l'Assemblée d'adopter à compter du 1^{er} Janvier 2010 les tarifs ci-après :

Tarifs de location unitaire pour 48 heures :

	PRIX
- Chaise	0,44 €
- Table	2,45 €
- Barrière	1,45 €
- Podium	2,40 € le m ²
- Estrade	10,31 €

Le même tarif sera appliqué pour 24 heures supplémentaires.

A ces tarifs, s'ajouteront, si nécessaire, les frais engagés par la Ville pour le transport et la manutention du matériel :

	PRIX
- Main d'œuvre	22,40 €
- Transport par camion	29,20 €
- Transport par camionnette	23,00 €

Ce tarif sera majoré de 50 % lorsque les demandes n'émaneront pas du canton de Tourlaville.

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil Municipal,

VU l'avis de la commission des Finances, des Ressources Humaines et Nouvelles Technologies
APRES en avoir délibéré

DECIDE de fixer comme il est exposé ci-dessus, les tarifs concernant la location de matériel et ce, à compter du 1^{er} Janvier 2010.

Le Maire

André ROUXEL

Mentions prescrites p. circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885
Nombre de Conseillers en exercice : 33 – Présents à la séance : 30
Date de l'avis de convocation, d'affichage et de la mention faite au registre : 9/12/09
Date d'affichage p. extrait du PV de la séance : 17/12/09